

Décision

Générale

colonial

Décision n° 314/SG/FP portant reclassement d'un agent contractuel.

n° 314/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 mars 1968

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro
25 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er janvier 1968, Mme Madeleine Cartier, chef du Service de l'Information, est classée à la catégorie A. Pour compter de la même date elle percevra une rémunération forfaitaire mensuelle de 123.200 F.D. La dépense est imputable au budget local de l'exercice 1968.